

Pour une politique culturelle centrée sur les droits du Sujet

Contribution aux Etats généraux de la Culture
Débat sur l'éducation permanente

par Jean Blairon, Directeur de l'asbl RTA

Madame la Ministre,

La lettre d'invitation que vous nous avez adressée a tenu à préciser qu'il serait bien question de l'intérêt général. Cette précision, dans laquelle on peut trouver une bonne dose d'humour, nous engage à tenter sur nous-mêmes le recul réflexif et critique dont nous sommes prodigues sur les autres et la société.

Tâche où notre crédibilité est engagée, même in tempore suspecto, osons le dire...

Je vais essayer de m'y affronter en soutenant trois propositions suivies d'une remarque, peut-être de mauvais goût.

1. D'UNE NÉCESSAIRE RÉVISION DE NOS CONCEPTS FONDATEURS

La plupart des observateurs s'accordent à reconnaître que nos sociétés ne sont plus les sociétés industrielles qui nous ont vus développer initialement nos missions. Alain Touraine, dans son dernier ouvrage (1), insiste par exemple sur le fait que le paradigme social dans lequel nous parlions la société (groupes sociaux, conflits de classe, centralité du travail et de la production, rôle primordial

de l'Etat régulateur, rôle de socialisation dévolu aux institutions) ne peut plus suffire à nommer et à mener les conflits d'aujourd'hui. Dans une société dominée par les échanges mondialisés et impersonnels, où la sphère de la production des biens et les Etats nationaux ont perdu de leur importance, ce sont, avance Touraine, les luttes autour de la résistance culturelle des sujets individuels qui sont cruciales. Ces luttes se mènent à la fois contre des marchés dérégulés qui imposent leur domination d'une façon extensive et intensive – jusque dans les représentations, les styles de vie et le rapport à soi-même – et contre les dérives communautaristes et identitaires qui nient toute indépendance de l'individu par rapport à la Loi du groupe.

Il serait vraiment paradoxal, à l'heure où tant de sociologues nous indiquent la centralité du conflit pour le respect des droits culturels de l'individu-sujet que le secteur de la Culture, et singulièrement celui de l'éducation permanente, n'engagent pas leurs forces dans l'étude de ce paradigme.

La première proposition est donc de développer une politique de recherche en la matière, qui devrait porter au moins sur trois questions:



- la refonte des concepts de démocratisation et démocratie culturelles, qui sont issus d'un paradigme social et non culturel au sens où l'entend Touraine, refonte qui doit s'opérer dans le contexte d'une société d'un nouveau genre où les inégalités réaugmentent ;
- l'étude des liens entre les différentes composantes du capital culturel, soit les connaissances, la créativité notamment artistique, la subjectivation (la capacité à opérer un retour de soi sur soi et à créer, sujet parmi d'autres sujets, une trajectoire personnelle), la négociation des appartenances ; exemple concret : comment la création artistique participe-t-elle au développement de la capacité de chacun à opérer un retour de soi sur soi plutôt qu'à développer une nouveauté artificielle seulement déterminée par la volonté de se démarquer des autres producteurs présents dans le micro-champ (par exemple des arts plastiques) ; nous sommes relativement silencieux sur ce type de liens transversaux, préférant peut-être les envisager sous le mode bureaucratique et budgétaire ;
- comment éviter que l'attention portée à la liberté et à l'authenticité du sujet dans la pratique culturelle ne précipite tout le secteur dans une conception libérale larvée, où les pratiques culturelles finissent par n'évoquer plus que des préférences de goût, fussent-elles dissonantes ou buissonnières ? Quels espaces institutionnels de médiation et de transaction créer pour faire pièce à cette dérive vers l'individualisation consumériste ?

Il me semble que l'étude de ces questions de refonte des concepts, de liens transversaux et d'espaces intermédiaires – très solidaires les unes des autres, évidemment – constitue une priorité d'intérêt général qui dépasse, et de loin, la seule question des frontières du secteur.

2. DE LA PRISE EN COMPTE DU SECTEUR ASSOCIATIF COMME ACTEUR

Admettons donc que le capital culturel est central pour le développement de la société – parce qu'on produit et qu'on offre essentiellement des styles de vie et des modes d'action sur soi (comme la santé), parce que l'image qu'on donne construit pour tous le crédit qu'on a, parce que rien ne serait possible sans la science ni l'éducation, etc.

La question est de savoir qui contribue à produire cette richesse que l'on dit grise et de voir si les rétributions sont conformes aux rôles joués par les uns et par les autres.

La contribution du secteur associatif (dans l'éducation, la culture, la santé, la production des images et des sentiments fondamentaux comme la confiance, qui n'est pas seulement celle des investisseurs) est majoritaire : on peut en effet soutenir que c'est nous qui produisons les conditions de toute production. Si notre contribution est majeure, notre rétribution est plutôt mineure... et c'est en partie de notre faute : l'histoire du mouvement ouvrier nous montre que ce n'est pas en attendant une reconnaissance de l'exploitant que l'exploité cesse de l'être – c'est en démontrant sa participation au développement...

Ce n'est évidemment pas en agitant une identité de dominé culturel (comme celle de «secteur non-marchand») que nous montrerons l'importance de notre contribution et que nous serons en mesure de conquérir une rétribution appropriée...

Dans le domaine plus spécifique de l'éducation permanente, la nouvelle législation met en jeu deux bonnes intuitions en la matière, notamment dans son axe «formation» : elle



identifie le secteur associatif comme un destinataire dans son ensemble (les formations doivent s'adresser à des animateurs, membres, militants ou responsables associatifs, rémunérés ou non); elle voit bien la nécessité de déborder le cadre strictement scolaire et technique de la formation (les formations doivent se distinguer de programmes de type scolaire, parascolaire, universitaire, académique, professionnel, ainsi que des formations de promotion sociale et d'insertion socioprofessionnelle).

Hélas ! Il semble que des jurisprudences officielles (si ce n'est clandestines) ne prennent pas toute la mesure des potentialités politiques et sociétales de ces intuitions, en interprétant les textes de manière restrictive (par exemple en considérant comme seulement éligibles les associations... du secteur culture, ou en faisant un contresens gravissime sur l'aspect « professionnel » des programmes). On peut d'ailleurs penser que l'arrêté s'arrête très tôt en bon chemin, puisqu'après avoir souhaité que l'on s'écarte de la logique scolaire, il réintroduit celle-ci tout aussitôt (les normes sont celles de la présence aux cours, ni plus ni moins – combien d'enseignants universitaires seraient pauvres si on les leur appliquait... – et on n'envisage même pas un seul instant la possibilité pourtant porteuse d'avenir de la télé-formation...)

Ma deuxième proposition, Madame la Ministre, est donc que l'on interprète les termes législatifs sur ces points sensibles en lien avec le rôle politique central que doit jouer le secteur associatif dans son ensemble, en tant que producteur de la richesse déterminante pour le développement de la société tout entière, soit le capital culturel.

3. DE L'INTÉRÊT À RÉFLÉCHIR EN TERMES

DE DISPOSITIFS ET NON DE PROGRAMMES

La question de la formation (mais aussi d'autres) ne peut s'appréhender seulement en termes de programmes et de coûts de ceux-ci.

Une vision politique de la formation se doit en effet de réfléchir en termes de dispositifs.

Si l'on comparait ainsi les dispositifs de formation dans le secteur piloté par l'Awiph, dans l'aide à la jeunesse ou dans le secteur Culture, on verrait se dessiner des espaces de choix dont personne ne semble réellement se préoccuper aujourd'hui. Ceux-ci portent sur le mode de pilotage, sur les systèmes de régulation, sur l'articulation entre associations et service public.

L'Awiph par exemple pilote la formation dans son secteur en agissant sur la seule demande : ce sont les institutions d'aide qui soumettent des demandes de formation à l'administration, y compris en matière de formateurs, et l'administration les accepte ou les refuse.

L'aide à la jeunesse pilote plutôt à partir de l'offre : le secteur a agréé cinq organismes qui proposent leurs programmes annuels aux institutions du secteur, y compris des interventions « sur mesure » (70 % des programmes organisés sont d'ailleurs conçus « sur mesure », chiffre qui doit faire réfléchir le secteur Culture, qui a aussi choisi un pilotage à partir de l'offre, mais sur le mode triennal ou quinquennal...).

Les « systèmes de régulation » sont ceux qui compensent les dérives du mode de pilotage retenu ; dans l'aide à la jeunesse, il existe par exemple un système où les institutions bénéficiaires, via leurs représentants, peuvent interpellier les organismes de formation agréés en faisant « remonter » certains besoins. Qu'en est-il dans notre secteur ?



Enfin l'articulation de l'offre associative et de l'offre publique est aussi un élément qualitatif important : elle semble peu prévue jusqu'ici pour ce qui nous concerne.

Ma troisième proposition consiste donc à mieux réfléchir, en matière de politique de formation comme de recherche à tout le moins, en termes de dispositifs, pour éviter notamment une déperdition grave des moyens ou une technocratisation de l'action (dont les plans quinquennaux peuvent évidemment être porteurs).

Question concrète : est-il possible par exemple pour un organisme de formation ou de recherche qui le souhaite, de répondre à une sollicitation du service public de formation du secteur à l'intérieur de son quota d'actions éligibles, en développant une réponse « sur mesure » ? Une réponse négative à cette question serait quand même hautement paradoxale...

4. UNE REMARQUE

Une remarque de mauvais goût, peut-être, pour conclure.

Ces trois recommandations ne coûtent rien. Elles supposent seulement un choix politique

■ NOTE

¹ A. Touraine, *Un nouveau paradigme*, Paris, Fayard, janvier 2005.

dans l'utilisation des moyens prévus et des adaptations ou accords de coopération avec les dispositifs des autres secteurs ; on peut même penser qu'elles permettront même dans certains cas des économies d'échelle significatives (la démonstration en serait facile).

Si nous n'apercevons pas ces opportunités, c'est que la pauvreté à laquelle nous nous sommes habitués depuis des années nous a contraints à entrer de plus en plus dans une logique de marché (nous nous voyons « naturellement » comme des vendeurs de services, même à nos pouvoirs subsidiants...).

On peut penser en matière de formation et de recherche que la logique de marché renforce la domination plus qu'elle ne la combat (les demandes les plus pressantes sont imposées par les plus forts et renforcent évidemment leur domination : le dominant, dit Bourdieu, c'est celui pour qui la pente du système renforce naturellement les avantages, rien qu'en fonctionnant). Nous avons l'opportunité historique de nous démarquer de cette dérive. Ne la manquons pas, il y va peut-être... de l'intérêt général.